

**Défi démographique dans le canton de Fribourg –
que fait le Conseil d'Etat ?**

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 8 octobre 2009 et transmis à la Chancellerie le 15 octobre 2009 (BGC p. 1820), les députés Martin Tschopp et Hugo Raemy demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur la situation et les mesures prises ou planifiées afin d'anticiper les effets de la croissance et des transformations de la structure démographique attendues ces prochaines décennies. Les questions posées portent sur tous les domaines de l'Etat (administration, formation, santé, social, police, transports, etc.) ainsi que sur l'économie privée, avec un accent mis le risque d'une éventuelle pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Réponse du Conseil d'Etat

En guise de préambule, le Conseil d'Etat constate que les chiffres avancés par les postulants sur les prévisions démographiques dans le canton de Fribourg s'écartent parfois sensiblement des estimations fournies par le scénario démographique dit « moyen » (A-00-2005) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), lequel sert normalement de référence en la matière. Selon cette source, l'évolution serait la suivante :

- augmentation du nombre de personnes actives de 50 à 64 ans (y compris) entre 2009 et 2020: +19% (au lieu de +33%);
- augmentation du nombre de personnes actives de 60 à 64 ans (y compris) entre 2009 et 2020: +15% (au lieu de +50%);
- réduction du nombre de personnes actives de moins de 19 ans entre 2009 et 2020 : 12% (au lieu de 16%).

Ces correctifs n'enlèvent toutefois rien à la pertinence des questions posées. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs déjà eu l'occasion d'établir un diagnostic sur ce sujet dans le rapport qu'il a déposé en février 2009 en réponse au postulat N° 312.06 Christine Bulliard / Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique. Il ressort notamment de ce rapport que le canton de Fribourg figure depuis plusieurs années parmi les cantons suisses qui enregistrent la plus forte croissance démographique. Cette tendance est appelée à perdurer à l'avenir et la population fribourgeoise continuera de croître jusqu'à la fin des années 2030, alors même que la plupart des autres régions du pays seront déjà en décroissance. L'une des conséquences du dynamisme démographique fribourgeois, dû à la fois à une fécondité un peu plus élevée que la moyenne et à une forte immigration internationale et surtout intercantonale, est que la population du canton est en moyenne la plus jeune de Suisse. Le phénomène de vieillissement et son cortège de problèmes socio-économiques n'est donc pas spécifique à Fribourg, où il est même un peu moins marqué, mais commun à toutes les sociétés dites industrialisées. Cela dit, Fribourg ne sera pas épargné. C'est pourquoi, comme le rappelle le rapport susmentionné, plusieurs projets ou programmes politiques ont été lancés par le Gouvernement ou sont planifiés en réponse notamment aux défis démographiques. Dès lors que ces mesures figurent également dans le programme gouvernemental et dans les rapports d'activité annuels, le Conseil d'Etat procède à une analyse constante des données démographiques. Ces

dernières serviront d'ailleurs à l'établissement du prochain programme gouvernemental, qui sera réalisé par le Conseil d'Etat en 2012.

En conclusion, le Conseil d'Etat partage les préoccupations des postulants, mais il est d'avis qu'il y a déjà été répondu. Le rapport N° 113 sur le postulat N° 312.06 Christine Bulliard / Jacques Bourgeois concernant les conséquences et mesures face à l'évolution démographique établit le constat statistique, alors que le programme gouvernemental et des rapports d'activité annuels traitent des actions et mesures. Le Conseil d'Etat propose par conséquent de rejeter le postulat.

Fribourg, le 4 mai 2010